



Département du Rhône
Commune de Taponas

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS

Le 6 juillet 2015, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 30 juin 2015 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Maire adjointe

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme Aoudia Marie-Claude, M. CHANEL Lilian, M. ANDREANI Claude, M. Gérard CIMETIÈRE, Mme Émilie ROSIER, Mme AVERLY Karine, Mme VALETTE Élisabeth

Absents excusés : M. Daniel FAYARD, Maire, a donné pouvoir à M. Gérard CIMETIÈRE
Mme DELAHAYE Nadine a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Convention de financement Voirie / CCSB

Madame LANAUD informe les membres du Conseil municipal que la commune est engagée avec la Communauté de Commune Saône Beaujolais (CCSB) pour la compétence « voirie intercommunale » ; un financement d'entretien, s'élevant à 240,108 €/km, est prévu.

Où l'exposé de Madame LANAUD Sylvie, 1^{ère} adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 2 abstentions -

ACCEPTE la convention relative à l'exercice de la compétence voirie, de mutualisation et de mise à disposition de services entre la CCSB et la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

Objet : Délégation de signature au Maire - seuil de passation des marchés de travaux

Madame LANAUD informe les membres du Conseil municipal que la commune est administrée au quotidien par M. le Maire ; ce dernier a obtenu une délégation de signature pour les affaires courantes (22 domaines d'actions) par délibération en date du 8 avril 2014. Mais cette délibération ne mentionnait pas le seuil de signature autorisé pour le Maire en matière de des marchés de travaux (obligation d'une procédure formalisée au-delà de 15 000 € HT).

Où l'exposé de Madame LANAUD Sylvie, 1^{ère} adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 1 abstention -

REFUSE à M. le Maire la délégation lui permettant de signer - rapidement - tous les actes d'engagements des marchés de travaux supérieurs à 15 000 € HT

Objet : Budget « assainissement » 2015 - décision modificative n° 2

Madame LANAUD informe les membres du Conseil municipal que le budget primitif 2015 pour l'assainissement nécessite un ajustement concernant les lignes de crédits des chapitres 62 et 66.

Où l'exposé de Madame LANAUD Sylvie, 1^{ère} adjointe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la décision modificative n°2 du budget « assainissement » 2015, comme suit :

Compte 622 = - 1 200 €

Compte 66111 = + 1 020 €

Compte 668 = + 180 €

Questions diverses :

- 1) Le SYDER va piloter le changement des luminaires défectueux : une réflexion sera engagée concernant l'interruption de l'éclairage la nuit, afin d'aller vers des économies d'énergie (en faveur de l'environnement).
- 2) Un théâtre Guignol a demandé son installation en septembre prochain.
- 3) L'association des Maires de France propose des formations pour les élus ; elles se déroulent en journée.
- 4) Un courrier sera adressé à M. Cédric CHABERT (10 Impasse de la Fontaine) lui demandant de tailler son lierre qui déborde sur le trottoir.
- 5) Les travaux Chemin du Bois Bettu sont bientôt achevés ; la Communauté de Commune se charge aussi d'arracher l'ambrosie à la ZA de Villeneuve. Quant au projet de travaux pour la Route Paul-Melot, un nouveau devis sera sollicité, le précédent étant trop daté. Le chantier pourrait être programmé sur 2 années.
- 6) Les travaux d'enrochement derrière la Mairie nécessitent le passage d'engins de chantier ; le propriétaire de la parcelle attenante a donné son accord écrit ; on attend que l'occupant des lieux (locataire) fasse de même.
- 7) Dans la nuit du samedi 10 au samedi 11 octobre prochain, chacun est encouragé à éteindre les lumières ; la majorité du Conseil municipal est volontaire pour s'inscrire à cet événement annuel (7^{ème} édition) sous réserve du coût occasionné pour l'extinction.
- 8) Le technicien municipal a reçu l'aide satisfaisante d'un jeune dans le cadre d'un Travail d'intérêt général ; le projet d'un contrat de 2 mois (pour la haute saison) a été discuté puis abandonné car le financement n'est pas possible.
- 9) Un devis va être sollicité pour une autre organisation matérielle des tables dans la salle du Conseil municipal (montage et démontage trop chronophage).
- 10) Le lave-vaisselle de la salle communale pose des difficultés de maintenance ; les dépannages en urgences sont onéreux. Les contrats de maintenance des appareils sont donc à retravailler.
- 11) Concernant l'école, une classe est susceptible d'être fermée, faute d'effectif suffisant ; la rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre. Le créneau pour la piscine est prévu tôt les lundis matin ; le poste d'assistant de vie scolaire (emploi « éducation nationale ») est supprimé.
- 12) La réduction du passage des véhicules dans le tunnel sous l'autoroute est demandée.
- 13) Des odeurs en bas du Pont de Villeneuve posent problème ; le nécessaire sera fait.
- 14) L'association du basket de Belleville a tenu son assemblée générale annuelle ; idem pour le rugby-club.
- 15) Le nouveau contrat Enfance Jeunesse est en cours de validation entre les collectivités et la CAF.
- 16) Dans le cadre de sa compétence Urbanisme, la Communauté de Commune engage une discussion pour l'élaboration d'un éventuel PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) ; le souhait actuel des 29 communes de la CCSB est d'harmoniser la réglementation pour les autorisations des droits du sol.
- 17) Depuis le 1^{er} juillet, le « Transport à la demande » n'existe plus.
- 18) Dans le cadre du CISPD, les élus membres se réunissent en commissions : protection des personnes, tranquillité publique, vidéosurveillance dans le quartier de la gare de Belleville.
- 19) Une administrée envisage une activité de vente ambulante de pain ; un accord de principe lui est donné pour un droit d'installation, le branchement électrique est encore à étudier. Les horaires seront validés ultérieurement ; ainsi que le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui devra être délibéré par les élus municipaux.
- 20) Une décision du bureau de l'association « Les P'tits Morfalous » est portée à la connaissance des élus municipaux, à savoir : suppression de l'accueil périscolaire de 11 à 12 h les mercredis faute d'enfants suffisants, et réduction du nombre d'employés (2 au lieu de 3) pour l'accueil périscolaire du mercredi matin de 7h30 à 9h. Le conseil adhère à cette modification et maintient le poste d'agent municipal à cette mission. Néanmoins, le conseil municipal ne souhaite pas que soit supprimé le créneau 11-12h les mercredis ; c'est un service proposé et maintenu pour la population.
- 21) La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée en Mairie le lundi 14 septembre à 20h.